L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: No 71 ... St. Charles.

ABONNEMENT: ...

SAMEDI MATIN, 22 AVRIL

FRANCE.

Dans la séance du 30 mars, le corps législatif a discuté les amendements de l'opposition au projet d'adresse. M. Jules Favre a parlé sur la nécessité d'assurer la liberté politique. Il a été interrompu par le président et a refusé de continuer son discours. L'amendement a été rejeté.

Le débat s'est ensuite engagé sur l'amendement relatif à la liberté de la presse. Après une courte discussion cet amendement a été repoussé à une grande majorité.

On assure que l'empereur Napoléon quittera Paris dans le courant de mai et ne reviendra que vers les premiers jours de novembre.

Le gouvernement français ouvrira un ou deux steamers pour accompagner le *Great Eastern* et suivre l'opération de la pose du câble transatlantique. On espère que les Etats Unis en feront autant de leur côté.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une augmentation dans l'encaisse métallique de plus de dix millions et demi de francs.

La Bourse était fermée. La rente fermait à 67 francs.

Paris, 5 avril.

—Quatre paragraphes de la réponse ont été votés au corps législatif. La discussion s'est ouverte sur le *cinquième* relatif aux travaux publics.

M. Corta, député au corps législatif, prépare un rapport sur la situation des affaires au Mexique, destiné à produire une grande sensation.

—Le prince Napoléon, dont on a remarqué l'absence au Sénat, pendant la discussion de l'adresse, se propose, dit-on, d'y parler prochainement sur deux pétitions récemment déposées au palais du Luxembourg. L'une demande l'abolition de la peine de mort, l'autre l'enseignement gratuit et obligatoire.

—On assure que le maréchal Bazaine aurait reçu le titre de marquis de Los Vegues, titre qui fut conféré jadis à Fernand Cortez. On fait observer à ce sujet que c'est la première fois que ce titre de marquis récompense les services rendus par un grand capitaine de l'empire. Napoléon Ier n'avait jamais conféré de marquisat.

—M. le gén du division mexicain Lamoriciere Marquez vient d'arriver à Paris avec une mission de son gouvernement près la Sublime Porte. Ici, il a consulté le docteur Nélaton au sujet d'une grave blessure qu'il a reçue en combattant, et il paraît qu'une opération est indispensable. Toutefois le général, soucieux avant tout de remplir les ordres de l'empereur, part immédiatement pour Constantinople, séjournant à son retour le soir de ce mois.

—Le prince qui va sur se réunir les trois souveraine de Russie, d'Autriche et de Prusse. On parle déjà de grandes revues qui seront passées par ces empereurs et rois, et dans lesquelles chacun fera à son voisin et allié les honneurs de spectacles militaires. On ne ne dit pas si les plaines de la Pologne seront choisies pour champs de manœuvres. En attendant ce congrès on vont se rencontrer Alexandre II, Francois Joseph et Guillaume III, les tourneaux de Genève annoncent que la reine de Prusses a traversé la Suisse, se rendant à Nice pour faire une visite à l'impératrice de Russie

---

Quartier Général, Armée et Division de l'Ouest Mississipi.
Mobile (Alabama) 21 avril 1865.

Ordre général No 39.

I—Les propriétés appartenant au gouvernement ne doivent point se confondre, et il est à propos de maintenir son crédit à chacun de ses degrés. Les dettes sur ses territoires, quand elles se sont trouvées dans les mêmes districts conquis, se sont constatées et traitées comme propriété conquises et abandonnées. La dette militaire en somme n'est pas de celles dont on regarde l'intérêt privé comme inséparable des propriétés, mais dans tous les cas on prend les mêmes garanties, doit être établi et qualifié, quant à ses caractéristiques et ses marques. Ces investitures seront faites en triple copie sera donnée à chacune des parties, et la propriété, une autre à la partie intéressée et la dernière sera enregistrée au greffier des archives de la cour, qui en demandera, comme témoignage, une copie au secrétaire de la Guerre et du Trésor.

II—On ne reconnaîtra aucun transfert ou vente des dites propriétés, et tous ceux qui pourront transfuser frauduleusement le contenant de ces propriétés directes ou indirecte du gouvernement ou rebelle ou les propriétés ou rachèteront ou les redistribuant pourront perdre la partie lésée de tous intérêts qu'ils pourraient y avoir compris. Toutes personnes ayant la possession ou au contrôle de telles propriétés ou matières de contrebande par les ordonnées de l'Etat auront à en donner avis et à faire la location et quand il en sera requis par le Gouvernement.

III—La propriété individuelle étant passée sous le régime et les ordres susmentionnés, il sera pourvu aux familles que le requièrent et dans la mesure de leurs besoins respectifs et d'après les ordres du Président. Il faut donc que chaque famille ou personne qui désire obtenir de telles provisions se présente à l'officier commandant le district de Mobile ou d'autres lieux, le département du gouvernement actuel ou les régiments nécessaires à son contrôle.

V—La présente ligne de conduite s'applique aux comtés de Mobile, Washington, Clarke, Wilcox, Monroe, Conecuh, Escambia, Pickens, Marengo, Greene, Sumter, Choctaw